



## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 13  
Jeudi 8 avril 2021

La *Semaine* édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

**Editeur:** Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

**Imprimeur:** Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

**Tarif des insertions:** partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

civile, par la personne prodiguant des soins, jusqu'à l'âge où elle atteint l'âge de l'AVS, cela auprès de l'agence AVS du domicile. La demande de bonification doit être signée par la personne prodiguant les soins et par la personne dont il est pris soin. Il est nécessaire de joindre à la première demande tous les justificatifs nécessaires, tels que les pièces d'identité officielles ainsi qu'une copie du livret de famille, l'attestation de résidence etc. Si plusieurs personnes prennent soin d'un parent, la bonification pour tâches d'assistance sera répartie à parts égales entre ces différentes personnes. En ce qui concerne les personnes mariées, la bonification d'assistance sera toujours partagée en deux parts égales pour chaque année complète de mariage précédant l'âge de la retraite. Si la personne ayant droit à une bonification pour tâches d'assistance ne présente pas sa demande dans un délai de 5 ans, son droit sera périmé; la bonification ne pourra plus être prise en compte pour le calcul de la rente AVS.

### Bonifications pour tâches d'assistance ou pour tâches éducatives

Il n'est pas possible de cumuler simultanément des bonifications pour tâches d'assistance et pour tâches éducatives. Pour les personnes qui ont des enfants de moins de 16 ans, la bonification pour tâches éducatives prime; de ce fait, les bonifications pour tâches d'assistance ne peuvent pas être prises en considération.

### Renseignements

[www.akbern.ch](http://www.akbern.ch) ou [www.ahv-iv.info](http://www.ahv-iv.info) (catégorie mémentos) et auprès d'une agence AVS

Berne, avril 2021

Caisse de compensation du canton de Berne

- Sens aigu des responsabilités, professionnalisme, rigueur, confidentialité
- Leadership, capacité à communiquer et à persuader, autonomie
- Intérêt marqué pour les aspects relevant de la stratégie financière
- Entregent, empathie, souplesse
- Volonté constante d'amélioration des compétences, disposition à suivre des formations
- Goût pour l'innovation, ouverture au changement
- Bonne maîtrise des outils informatiques
- Connaissance du modèle comptable MCH2 et Crésus serait un atout

### Nous vous offrons

- Travail indépendant et varié avec une équipe dynamique et ouverte, horaire libre

Pour tout complément d'information, merci de vous adresser à [caisse@belprahon.ch](mailto:caisse@belprahon.ch) ou [mairie@belprahon.ch](mailto:mairie@belprahon.ch) ou au secrétariat communal N° de tél. 032 493 48 27.

Les dossiers de candidature comportant les documents usuels y compris casier judiciaire sont à adresser par courrier postal (Commune mixte de Belprahon, Les Grands Clos 5, 2744 Belprahon) ou par voie électronique à [mairie@belprahon.ch](mailto:mairie@belprahon.ch)

**Délai de postulation:** 20 avril 2021

Belprahon, le 8 avril 2021

Le Conseil communal



## Berne

Caisse de compensation du canton de Berne

### Les bonifications pour tâches d'assistance peuvent améliorer le montant de la rente future

Déposez maintenant la demande d'attribution des bonifications pour tâches d'assistance dans le domaine de l'AVS/AI!

Les bonifications pour tâches d'assistance ne sont pas versées en espèces, mais sont prises en compte lors du calcul de la rente des personnes assurées.

**Condition d'octroi (1):** la prise en charge d'un parent au bénéfice d'une allocation AVS ou AI pour impotent de degré moyen ou supérieur

Ont droit à des bonifications pour tâches d'assistance les personnes assurées à l'AVS vivent à proximité avec des parents en ligne de parenté ascendante ou descendante, ou frères et soeurs ayant droit à une allocation pour impotent de l'AVS et de l'AI, de l'assurance-accidents ou de l'assurance militaire d'un degré moyen au moins et leur prodiguant durablement des soins. Le conjoint, les beaux-parents et les enfants d'un autre lit sont mis sur un même plan d'égalité (mais pas les tantes, les oncles, les neveux et nièces, les cousins et les cousines ou encore les enfants en garde). La contribution aux soins spéciaux pour mineurs souffrant d'une impotence grave ou moyenne est assimilée à une allocation pour impotent.

### Condition d'octroi (2):

La personne prodiguant des soins doit pouvoir se déplacer facilement auprès de la personne prise en charge. Ce cas peut se présenter lorsque la personne prodiguant des soins ne vit pas à plus de 30 km du domicile de la personne prise en charge ou n'a pas besoin de plus d'une heure pour être auprès de celle-ci. L'habitat de proximité requis, à savoir celui vers lequel la personne prodiguant des soins doit pouvoir se déplacer facilement, doit être prépondérant; autrement dit, il doit satisfaire à cette condition au moins 180 jours par année.

La demande de bonification pour tâches d'assistance doit être présentée chaque année

La demande, établie sur formulaire officiel, doit être présentée annuellement, à la fin de chaque année



## Belprahon

### Mise au concours

La Commune mixte de Belprahon met au concours le poste d'

**Administratrice – Administrateur des finances (30 – 35 %)**

Avec entrée en fonction au 1<sup>er</sup> juin 2021 ou date à convenir.

### Vos tâches

- Gestion des finances communales (impôts, taxes, débiteurs, créanciers, investissements, caisse, salaires, assurances, etc.)
- Etablissement du budget et de la planification financière
- Clôture des comptes
- Rédaction de décisions, rapports, préavis et correspondance
- Soutien du Conseil communal pour toute décision d'ordre financier
- Suppléance du Secrétariat communal

Le cahier des charges complet peut être consulté sur internet à l'adresse [www.belprahon.ch](http://www.belprahon.ch)

### Votre profil

- Diplôme ou expérience professionnelle confirmée dans un des domaines suivants: comptabilité, finances ou économie



## Court

### Avis de construction

**Requérant:** M. Lucien Schnegg, Rue de la Golatte 9, 2738 Court.

**Emplacement:** parcelle N° 1378, au lieu-dit: «Rue de la Golatte 9», commune de Court.

**Projet:** évacuation/démolition d'un garage préfabriqué, transformation d'une porte de garage existante sur la façade Nord en porte de service, construction d'un couvert à voitures et remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur et démolition d'un conduit de cheminée.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Validation de vos  
avis sur la plateforme:**

**lundi 14h**

Zone: H2a.

Dérogations: art. 48 LAE, 41c OEaux, et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 mai 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 avril 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



## Crémines

### Avis aux propriétaires de chiens

Nous sommes contraints de constater des incivilités de la part de certains propriétaires de chiens.

De ce fait, nous vous rappelons notre règlement de police locale, article 31, al. 6, qui précise que les chiens doivent être tenus en laisse et leurs déjections ne doivent pas souiller les espaces publics; cette remarque est aussi valable pour les espaces privés.

Nous vous remercions de bien vouloir remédier à ce problème en ramassant les déjections de votre animal qui doit être tenu en laisse pendant sa promenade.

Crémines, le 8 avril 2021

Le Conseil communal



## Eschert

### Avis de construction

Requérants/Maître d'ouvrage: David et Séverine Grossert, Rue de Soleure 6A, 2740 Moutier

Propriétaires: David et Séverine Grossert, Rue de Soleure 6A, 2740 Moutier

Représentant avec procuration: CKTECH Sàrl, Chemin du Prailat 11, 2744 Belprahon

Auteur du projet: CKTECH Sàrl, Chemin du Prailat 11, 2744 Belprahon

Emplacement: parcelle N° 49, Rue du Tilleul 10, 2743 Eschert

Projet: rénovation du bâtiment, isolation périphérique, isolation de la toiture, aménagement intérieur et pose d'une pompe à chaleur air-eau en façade nord

Dimensions et genre: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: CA

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 7 mai 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions ou réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Eschert, le 31 mars 2021

Conseil communal

### Avis de construction

Requérants/Maître d'ouvrage: Dominique et Philippe Bueche, Au Village 18, 2743 Eschert

Propriétaires: Dominique et Philippe Bueche, Au Village 18, 2743 Eschert

Représentant avec procuration: CKTECH Sàrl, Chemin du Prailat 11, 2744 Belprahon

Auteur du projet: CKTECH Sàrl, Chemin du Prailat 11, 2744 Belprahon

Emplacement: parcelle N° 635, Les Vergers 12, 2743 Eschert

Projet: construction d'une maison familiale avec couverts à voitures, pose d'une pompe à chaleur extérieure air-eau et installation de panneaux photovoltaïques

Dimensions et genre: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 7 mai 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions ou réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Eschert, le 31 mars 2021

Conseil communal

### Avis de construction

Requérante: Madame Bernadette Pasquier, Florastrasse 7, 3005 Berne

Auteur du projet: ECE SA, Rue Centrale 1, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle 589, La Coire 4, 2743 Eschert

Projet: Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air-eau splittée en façade nord

Dimensions et genre: selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 7 mai 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions ou réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Eschert, le 31 mars 2021

Conseil communal



## Grandval

### Fermeture du secrétariat municipal

Le secrétariat sera fermé du 5 au 9 avril 2021.

En cas d'urgence, merci d'appeler le 079 335 80 12.

Pour consulter les documents mis en dépôt public, vous pouvez appeler le 076 440 98 14 le mercredi et le jeudi de 9h à 10h.

Grandval, le 31 mars 2021

Le Conseil municipal

### Taille des arbres et haies le long des routes cantonales, communales et privées

Les riverains des routes énumérées ci-dessus sont priés de tailler leurs arbres, haies, buissons et semis des cultures **jusqu'au 31 mai 2021**.

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée.

Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (soit au-dessus des routes). Au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, la hauteur est réduite à 2.50 m.

La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public et la visibilité ne doit en aucun cas être réduite.

Après cette date, un contrôle sera effectué par les responsables communaux et si les présentes

directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Grandval, le 10 mars 2021

Le Conseil municipal



## Loveresse

### Avis de construction

Requérant / maître d'ouvrage: Maeder Frédéric, Route de Moron 4, 2732 Loveresse.

Auteur du projet: ECE Société d'étude pour l'Economie et la Conservation de l'Energie, Rue Centrale 1, 2740 Moutier

Adresse du projet: parcelle N° 597, Route de Moron 4, 2732 Loveresse

Description du projet: Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air-eau

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation et de construction: zone Centre Ancien

Dérogation: Art. A154 RCC (distance insuffisante par rapport à la route)

Dépôt public: du 31 mars 2021 au 30 avril 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire auprès du Conseil communal, Chemin de l'Ecole 3, à Loveresse, dans le même délai.

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Dépôt public de la demande, avec plans, au secrétariat communal, jusqu'au 30 avril 2021. Les oppositions et réserves de droit faites par écrit seront reçues dans le même délai au conseil communal.

Loveresse, le 23 mars 2021

Conseil communal



## Moutier

### Services industriels – Eaux

#### Avis important – Rue de la Courtine – Remplacement de la conduite de distribution d'eau potable

Le Service des Eaux va procéder au remplacement de la conduite de distribution d'eau potable à la rue de la Courtine sur un tronçon d'environ 220 mètres allant du Carrefour de l'Etoile à la bifurcation desservant les chemins Fin-Lépine/Combattes.

Ces travaux débiteront dès le lundi 12 avril 2021 et dureront environ 6 semaines et ce pour autant que les conditions atmosphériques soient favorables.

Ce tronçon de rue sera fermé à la circulation de transit durant toute la phase du chantier.

En revanche, les riverains pourront en principe accéder aux propriétés, places de parc et garages durant les travaux et les accès piétons seront garantis en tout temps également.

Nous demandons aux habitants du quartier, aux livreurs et à la population de Moutier et des environs de bien vouloir prendre note des restrictions

de circulation et de se conformer strictement à la signalisation qui sera mise en place au cours des travaux.

Toutes les mesures seront prises pour réduire autant que possible les désagréments provoqués par ces travaux et, d'avance, la Municipalité de Moutier vous remercie de votre compréhension et de votre collaboration.

Moutier, mars 2021

SIM - Eaux

### Avis de construction

Requérant : Ruch Albert et Eliane, Clos Henet 3, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 3264, Sur Chaux 3

Projet : Construction d'une stabulation pour chevaux et d'une grange

Zone : Agricole

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 30 avril 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 31 mars 2021

Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

Requérant : Morf Blaise, chemin des Vergers 8, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 1902, chemin des Vergers 8

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur en façade Nord

Zone : H3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 30 avril 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 31 mars 2021

Services Techniques-Urbanisme

### Services techniques – Travaux publics

#### Mise à disposition de compost

Une benne de compost sera mise à la disposition de la population **dès le vendredi 9 avril 2021** :

– à côté du point de récolte de la rue du Viaduc

Pour une bonne utilisation du compost sur les jardins ou autres plantations, il faut compter environ **8 à 10 litres par m<sup>2</sup>**.

Moutier, le 8 avril 2021

Services Techniques / Travaux Publics

### Avis de construction

Requérant : Sejdiu Liridon et Valentina, rue de l'Avenir 15, 2740 Moutier

Auteur du projet : Salihu Valmir, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 116, rue de l'Avenir 15

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur en façade Ouest, installation de panneaux photovoltaïques en toiture,

agrandissement de la lucarne sur le pan Est, création d'un balcon en toiture Ouest avec suppression d'un velux, création d'un perron d'entrée au Nord, isolation des façades et modification de fenêtres

Zone : H2

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 10 mai 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 8 avril 2021

Services Techniques-Urbanisme

### Administration communale

#### Fermeture des guichets

Nous vous informons que les guichets de l'administration communale resteront fermés tous les matins jusqu'au vendredi 16 avril 2021.

Ouverture les après-midis uniquement selon l'horaire suivant :

Lundi à mercredi : 14 h à 17 h

Jeudi : 14 h à 18 h

Vendredi : 14 h à 16 h

Moutier, le 31 mars 2021

Conseil municipal



## Perrefitte

### Communications du Conseil municipal

#### Analyse de l'eau potable

Les résultats de l'analyse de l'échantillon d'eau prélevé sur le réseau en date du 24 février 2021 obtenu par le laboratoire cantonal a été analysé microbiologiquement et l'échantillon était en règle.

Critères d'analyse : Substances minérales, métaux lourds, qualité microbiologique, qualité physique et chimique

Provenance de l'eau : Source de Rond-Pré

Traitement de l'eau : Désinfection par UV

Lieux de prélèvement : Fontaine du restaurant de l'Etoile

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès de l'administration communale (032 493 22 74).

#### Plantations le long des routes

Les riverains des routes cantonales et communales sont priés de procéder à l'élagage des arbres et autres plantations jusqu'au 31 mai 2021. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent être maintenus à une distance de 50 cm au moins du bord de la chaussée. Les branches ne doivent pas s'avancer dans le gabarit d'espace libre fixé à une hauteur de 4.50 m au-dessus des routes et de 2.50 m au-dessus des chemins pour piétons, trottoirs et pistes cyclables.

Aux points dangereux, dans les virages et aux croisements, la visibilité ne doit pas être réduite.

L'effet de l'éclairage public ne doit pas être gêné.

#### Aux propriétaires de chiens

Le Conseil municipal rappelle à la population et plus particulièrement aux propriétaires de chiens, que durant la période de pousse, soit du 15 avril au 15 octobre, il est interdit de marcher sur les prés et terrains de cultures sans y être autorisé. De plus, chaque propriétaire est prié d'avoir un

minimum de discipline en ramassant les crottes de son animal. Il est également rappelé que selon notre règlement de police locale, les chiens doivent être tenus en laisse.

Perrefitte, le 8 avril 2021

Le Conseil municipal



## Petit-Val

### Communications du Conseil communal

#### Journée « Coup de balai »

Le Conseil communal renonce à organiser la traditionnelle journée « Coup de balai » ce printemps. Suivant l'évolution de la situation sanitaire, il envisage de l'organiser le samedi 18 septembre 2021 et vous invite d'ores et déjà à réserver la date.

#### Cirque Chnopf

Le Cirque Chnopf sera de passage à Souboz la semaine du 12 au 18 juillet 2021. Nous vous communiquerons les dates des représentations dès qu'elles seront connues.

### Administration communale

L'administration communale sera exceptionnellement fermée le mardi 13 avril 2021.

#### Plantation et taille des arbres, haies et buissons, et semis des cultures le long des routes cantonales, communales ou privées affectées à l'usage commun

Les riverains des routes énumérées ci-dessus sont priés de tailler leurs arbres, haies, buissons, semis des cultures jusqu'au 31 mai 2021. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (soit au-dessus des routes). Au-dessus des chemins piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, la hauteur est réduite à 2.50 m. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public. La visibilité ne doit en aucun cas être réduite.

Pour le surplus, veuillez-vous adresser à l'inspecteur des routes de l'Office des ponts et chaussées ou à la Commune. Après cette date, un contrôle sera effectué par les responsables communaux et si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Souboz, le 8 avril 2021

Conseil communal



## Rebévelier

### Analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyses officiels du Laboratoire cantonal, suite au prélèvement effectué en date du 10 mars 2021 au réseau de distribution, école, toilettes hommes, lavabo à Rebévelier par M. Ivo Gerber, inspecteur technique ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales. Les qualités microbiologiques, physiques et chimiques sont en règles.

Rebévelier, le 29 mars 2021

Le Conseil communal

[www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)



## Reconvilier

### Fermeture des services municipaux durant les vacances de printemps

En raison des vacances de printemps, les bureaux de l'administration seront partiellement fermés :

- L'Agence AVS Reconvilier et environs sera fermée du jeudi 8 avril jusqu'au lundi 12 avril compris.
- L'administration des finances sera fermée du 6 avril au 9 avril.
- Le service du contrôle des habitants/bureau des étrangers sera fermé du 12 avril au 16 avril.

Nous vous rappelons que toutes les mesures sont prises afin de respecter les prescriptions anti-covid et que la prise de rendez-vous est privilégiée pour les demandes particulières.

Nous vous remercions d'avance de votre compréhension.

Reconvilier, le 7 avril 2021

Administration municipale



## Saicourt

### Avis de construction

Dérogation à l'art. 56 OR (distance aux routes)

Requérant : M. Zaporjanu Andrei, Rue du Midi 44, 2610 St-Imier

Emplacement : Parcelle N° 894 – Chemin des Moines 15, 2713 Bellelay

Projet : Construction d'un couvert à voiture et d'entrée et pose d'une clôture suivant le muret existant.

Dimensions : selon plans déposés

Zone : H2

Dérogation requise : art. 56 OR (distance aux routes)

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 mai 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 8 avril 2021

Secrétariat municipal

### Informations communales

#### Répartition des dicastères

Lors de l'élection libre du 7 mars dernier, M. Gabriel Claire a été élu en qualité de conseiller municipal. Lors de la dernière séance, le Conseil municipal a procédé à la répartition des dicastères comme suit :

Administration/ police	Gerber Markus, maire
	Mosimann Pierre, suppléant
Bâtiments publics / aménagement du territoire / environnement	Carril Rebeca
	Haussener Alexandre, suppléant
Eaux / éclairage public	Claire Gabriel
	Koller Romain, suppléant
Ecoles	Boillat Maxime
	Carril Rebeca, suppléante
Finances / Agriculture	Koller Romain
	Gerber Markus, suppléant
Œuvres sociales	Mosimann Pierre
	Boillat Maxime, suppléant
Travaux publics	Haussener Alexandre
	Claire Gabriel, suppléant

#### Relevé des compteurs d'eau

La situation sanitaire étant encore trop incertaine, le fontainier, M. Valentin Ruch, ne passera pas au domicile de chaque propriétaire pour relever les compteurs d'eau. Comme l'année dernière, nous vous remercions de relever le compteur de votre habitation entre le 20 et le 30 avril 2021. Un courrier vous parviendra à la mi-avril et nous vous prions de bien vouloir retourner le coupon réponse au secrétariat municipal d'ici au 5 mai 2021.

#### Plantation et taille des arbres, haies et buissons et semis des cultures le long des routes cantonales, communales ou privées affectées à l'usage commun

Les riverains des routes énumérées ci-dessus sont priés de tailler leurs arbres, haies, buissons, semis

des cultures jusqu'au 31 mai 2021. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (soit au-dessus des routes).

Au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, la hauteur est réduite à 2.50 m. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public. La visibilité ne doit en aucun cas être réduite. Pour le surplus, adressez-vous à l'inspecteur des routes de l'Office des ponts et chaussées ou à la commune. Après cette date, un contrôle sera effectué par les responsables communaux et si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

#### Analyses de l'eau potable

M. Ivo Gerber, inspecteur technique au laboratoire cantonal, a effectué des prélèvements d'eau le 10 mars 2021.

Les résultats d'analyses démontrent que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales. Les substances minérales, métaux lourds, qualités microbiologique, physique et chimique sont en règle.

#### Fermeture du bureau municipal

Durant la semaine du 12 au 16 avril 2021, le bureau sera uniquement ouvert le mardi 13 avril 2021.

Le Fuet, le 8 avril 2021

Conseil municipal

#### Avis de construction

Dérogation à l'art. 24 LAT

Requérants : Andreas Amstutz-Brun, Nesslerweg 52, 3084 Wabern Mariane Scheidegger-Amstutz, Mühlehofstrasse 61 Judith Ulli-Amstutz, Tannenweg 13, 4900 Langenthal Kathrin Amstutz, Wesemlinstrasse 22, 6006 Luzern

Auteur du projet : Niklaus Gschwend, Höhweg 48, 2502 Biel

Emplacement : Parcelle N° 911 Montbautier sur Chaindon 2, 2712 Le Fuet

Projet : Nouvelle installation de poêle à granulés et nouvelle cheminée sur le toit.

Dimensions : selon plans déposés

Zone : Hors zone

Dérogation requise : art. 24 LAT

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 mai 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 8 avril 2021

Secrétariat municipal

**Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique**

**sur [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)**



## Saules

### Fermeture du secrétariat communal

Le secrétariat sera fermé du 9 au 19 avril 2021.

En cas d'urgence ou pour consulter les documents mis en dépôt public, veuillez appeler au 079 825 64 50.

Saules, le 8 avril 2021

Conseil communal



## Sorvilier

### Rapport d'analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyse officiels du Laboratoire cantonal, suite aux prélèvements effectués en date du 24 février 2021, ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales.

Aucun *Escherichia coli* ou Entérocoque n'a été décelé. La teneur en nitrate est en dessous de la tolérance de 40 mg/l. Provenance: eau de source. Toute l'eau est traitée par des rayons UV.

Sorvilier, le 8 avril 2021

Conseil municipal



## Tavannes

### Avis de construction

*Requérant*: Kuhn Real Estate GmbH, M. Stefan Kuhn, Chemin du Crêt 3, 2533 Evillard.

*Auteur du projet*: Kuhn Construction Management GmbH, M<sup>me</sup> Laurie Lehmann, Prés Limenans, 2720 La Tanne.

*Projet*: remplacement ponctuel de fenêtres existantes en bois-métal et en bois par de nouvelles fenêtres en bois avec dessin d'origine du bâtiment Rue H.-F. Sandoz 80 sis sur la parcelle N° 30 en zone d'activités A3.

*Dimensions et genre de construction*: selon plans et dossier déposés.

*Recensement architectural*: objet «C» digne de conservation, ensemble bâti F.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 mai 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 8 avril 2021

Le chef des travaux publics

### Analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyses officiels du Laboratoire cantonal, suite au prélèvement effectué en date du 17 mars 2021 au réseau communal (alimenté par SESTER) à la rue H.-F. Sandoz 14 à Tavannes par le contrôleur des denrées alimentaires ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales. Les qualités microbiologiques, physiques et chimiques sont en règle.

Tavannes, le 31 mars 2021

Le chef des travaux publics



## Valbirse

### Avis de construction

*Demande de permis après-coup*

*Requérants/maître d'ouvrage*: Azizova Zezag et Uvays Tankaevev, Rue Principale 17, 2735 Bévillard

*Auteur du projet*: Heimann Olivier Sàrl, architecte HES, Rue Aimé Charpilloz 4, 2735 Bévillard

*Adresse du projet*: BF 326, Rue Principale 17a, 2735 Bévillard, commune de Valbirse

*Description du projet*: construction d'un nouveau couvert pour deux voitures, en bois, avec toiture

à 2 pans, aménagement d'une nouvelle zone en pavés filtrants

*Dimensions du projet*: selon plans déposés

*Constructions du projet*: selon plans déposés

*Zone d'affectation et de constructions*: Centre

*Objets protégés*: Digne de conservation

*Dépôt public*: du 31 mars au 30 avril 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 26 mars 2021

Commune mixte de Valbirse

### Avis de construction

*Requérants/maîtres d'ouvrage*: Bourgeois Chloé et Alexis, Chemin du Stade 22, 1252 Meinier

*Auteur du projet*: Schnegg Naomi, La Lignière 8, 2735 Malleray

*Adresse du projet*: BF 882, Rue des Prés 17, 2735 Bévillard

*Description du projet*: Réfection totale de la maison familiale. Isolation toiture et façade, suppression du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure, au Nord de la maison. Modification et déplacement du canal de cheminée. Modification des ouvertures sur les façades Nord, Sud et Ouest.

*Dimensions du projet*: selon plans déposés

*Constructions du projet*: selon plans déposés

*Zone d'affectation et de constructions*: H2

*Dérogation*: Art. 44 du règlement de construction de Bévillard

*Dépôt public*: Du 7 avril 2021 au 6 mai 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 1<sup>er</sup> avril 2021

Commune mixte de Valbirse

### Avis de construction

*Requérants/maîtres d'ouvrage*: Kaeser Corinne et Christian, Rue de l'Orge 2, 2735 Bévillard

*Auteur du projet*: Paerlitec SA, Grand-Rue 49, 2720 Tramelan

*Adresse du projet*: BF 1192, Rue de l'Orge 2, 2735 Bévillard

*Description du projet*: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure au Nord de la maison

*Dimensions du projet*: selon plans déposés

*Constructions du projet*: selon plans déposés

*Zone d'affectation et de constructions*: ZPO 2 «La Voirde»

*Dépôt public*: Du 7 avril 2021 au 6 mai 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 1<sup>er</sup> avril 2021

Commune mixte de Valbirse

### Travaux – route de Champoz

La troisième et dernière étape des travaux de la route de Champoz a commencé. La première phase concerne le tronçon allant du rond-point de la Rue Aimé Charpilloz jusqu'à l'intersection route de Champoz/route de Sorvilier. Cette portion de route sera donc fermée à la circulation jusqu'au 25 juin et une déviation sera mise en place par la route de Sorvilier. Le cheminement piéton, lui, sera garanti durant la durée des travaux.

La deuxième phase, qui devrait débuter en juin, concernera le secteur allant de l'intersection route de Champoz/route de Sorvilier jusqu'à la partie déjà assainie de la route de Champoz. La gestion de la circulation de ce secteur sera alors réglée par des feux de signalisation.

Les autorités remercient d'ores et déjà les usagers de la route de respecter scrupuleusement les déviations officielles qui seront mises en place et de ne pas utiliser des rues parallèles.

Elles remercient aussi les usagers et la population de leur compréhension pour les quelques désagrèments inhérents à tout chantier.

Ces travaux, dont les maîtres d'ouvrage sont l'Office cantonal des Ponts et chaussées et la Commune mixte de Valbirse, permettront la réfection de la chaussée et l'assainissement des réseaux souterrains. Un explicatif plus détaillé est consultable sur le site internet de la commune, sous l'onglet Actualités/Travaux en cours.

Bévillard, le 31 mars 2021

Conseil communal de Valbirse

**Validation de vos avis sur la plateforme:**

**lundi 14h**

# informations pratiques



## Saicourt

Administration municipale  
Pré Paroz 1  
2712 Le Fuet

Téléphone : 032 481 24 03  
Courriel : [admin@saicourt.ch](mailto:admin@saicourt.ch)  
Heures d'ouverture : Mardi 10h à 11h et 15h à 18h  
Mercredi 10h à 11h  
Jeudi 10h à 11h et 15h à 16h  
Vendredi 10h à 11h  
Site internet : [www.saicourt.ch](http://www.saicourt.ch)

### Indications officielles

- Directeur des écoles enfantine, primaire et secondaire: M. Alexandre Mouche, 032 484 01 06
- Commandant du CSP Val d'Or: M. Cédric Liechti, 078 739 67 98

Heures d'ouverture déchetteries : Du lundi au samedi de 7 h à 19h



## Saules

Administration communale  
Milieu du Village 13  
2732 Saules

Téléphone : 032 481 38 28  
Courriel : [communesaules@bluewin.ch](mailto:communesaules@bluewin.ch)  
Heures d'ouverture : mercredi de 16h à 17h  
ou sur rendez-vous



## Seehof

Commune municipale  
Gross-Karlisberg 23a  
2747 Elay . Seehof

Téléphone : 032 499 96 60  
Courriel : [gemeimnde@gemeindeseehof.ch](mailto:gemeimnde@gemeindeseehof.ch)  
Heures d'ouverture : Ouvert le lundi de 9h à 11h



## Sorvilier

Administration municipale  
Rue Principale 18  
2736 Sorvilier

Téléphone : 032 492 18 29  
Courriel : [adm@sorvilier.ch](mailto:adm@sorvilier.ch)  
Heures d'ouverture : Lundi de 16h à 18h 30  
Site internet : [www.sorvilier.ch](http://www.sorvilier.ch)

# informations pratiques



## Perrefitte

Administration communale  
Magali Zampedri  
Sous le Tacon 24  
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74  
Courriel: perrefitte@gmail.com  
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h  
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30  
Site internet: www.perrefitte.ch



## Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val  
Derrière les Hôtas 23  
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70  
Courriel: admin@petit-val.ch  
Heures d'ouverture: Lundi de 17 h à 19 h  
Mardi de 9 h 30 à 11 h  
ou sur rendez-vous  
Site internet: www.petit-val.ch



## Rebévelier

Administration communale  
Rebévelier, 2717 Rebévelier  
c.o Brogna Alexandra,  
Rue des Chardonnerets 7  
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62  
ou 032 493 47 44  
Courriel: rebevelier@bluewin.ch  
Heures d'ouverture: sur demande



## Reconvilier

Municipalité de Reconvilier  
Route de Chaindon 9  
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73  
Courriel: info@reconvilier.ch  
Site internet: www.reconvilier.ch

### Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

# **informations pratiques**



## **Crémises**

Secrétariat communal  
Rue du Collège 6  
2746 Crémises

Téléphone: 032 499 95 42  
Courriel: [secretariat@cremines.ch](mailto:secretariat@cremines.ch)  
Site internet: [www.cremines.ch](http://www.cremines.ch)

### **Heures d'ouverture du secrétariat communal**

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13h30 à 18h.
- Jeudi matin de 7h30 à 12h, jeudi après-midi de 15h à 17h.

### **Heures d'ouverture déchetteries**

- Mardi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- Jeudi de 16h à 19h
- Samedi de 10h à 12h



## **Eschert**

Commune mixte d'Eschert  
Rue du Tilleul 1  
2743 Eschert

Téléphone: 032 493 40 85  
Courriel: [secretariat@eschert.ch](mailto:secretariat@eschert.ch)  
Site internet: [www.eschert.ch](http://www.eschert.ch)

### **Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille**

Ouvert tous les 1<sup>ers</sup> samedis du mois (sauf janvier et août, le 2<sup>e</sup> samedi du mois) de 11h à 12h.  
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



## **Grandval**

Secrétariat municipal  
Grand-Rue 29  
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55  
Pour les cartes journalières: 079 729 56 89  
Courriel: [secretariat@grandval.ch](mailto:secretariat@grandval.ch)  
Site internet: [www.grandval.ch](http://www.grandval.ch)

**Heures d'ouverture:** Mercredi matin de 9h30 à 10h30  
Jeudi soir de 18h à 19h30 ou sur rendez-vous

**Déchetterie ouverture:** Jeudi soir de 17h à 19h